

14.—Soumis un rapport du Contrôleur de la Cité recommandant que M. J. A. Marsan soit renvoyé du service pour cause.

Résolu : D'approuver ladite recommandation.

15.—Soumis des mandats vérifiés par le Contrôleur de la Cité au montant de \$4,095.87, suivant liste certifiée.

Résolu : D'en autoriser le paiement.

16.—Soumis un compte de M. G. Hugh Semple, au montant de \$120, pour services comme Recorder, du 11 au 23 août.

Résolu : D'autoriser le paiement dudit compte.

17.—Après considération des rapports des différents chefs de départements, il est

Résolu : De faire rapport au Conseil

1° A l'effet de recommander que le Boulevard Pie IX soit ouvert conformément aux exigences de la loi, que le coût de la largeur normale des rues (66 pieds) soit chargé aux propriétaires riverains de chaque côté dudit Boulevard et que le coût de la balance de terrain requise pour l'ouverture dudit Boulevard à 100 pieds de largeur, soit payable par la Cité ;

2° A l'effet de voter une somme de \$2,500, pour l'achat de perforateurs à vapeur pour le Département des Egouts ;

3° A l'effet de recommander le vote d'une somme de \$3,141.75 pour améliorations à la rue Saint-Gabriel, en rapport avec le changement de niveau de la chaussée.

4° A l'effet de voter une somme de \$418, pour la construction, en blocs de scories, d'une entrée à la caserne de pompiers No. 21, rue Mill.

5° A l'effet d'accepter l'offre de MM. E. et A. Lefebvre de céder à la Cité, gratuitement et sans conditions, parties des rues Saint-André, Saint-Hubert, Resther, Boucher et Mentana.

6° A l'effet de voter une somme additionnelle de \$1,000, pour continuer l'oeuvre des "Gouttes de Lait."

7° A l'effet de permettre à la Royal Trust Co. d'ériger un pont au-dessus de la ruelle Fortification, pour augmenter les dimensions du pont qui relie les deux édifices de la Compagnie.

8° A l'effet d'informer le Conseil, en réponse à une demande, qu'il ne croit pas opportun de lui communiquer maintenant et de rendre publiques les accusations qui ont été portées contre certains membres du corps de Police, l'intérêt public, l'intérêt de la Cité et l'intérêt des personnes accusées exigeant que le tout reste secret jusqu'à ce que de plus amples renseignements aient été obtenus ;

9° A l'effet d'autoriser le Trésorier de la Cité à déposer entre les mains de la Compagnie du Pacifique Canadien la somme de \$1,374.46, montant requis pour la construction d'une voie d'évitement à la Cour du Département de la Voirie, Division Nord ;

10° A l'effet de transmettre au Conseil pour son information copie d'une opinion du Département en Loi au sujet de certaines accusations portées par H. J. H. Roberts, contre le Chef de Police ;

11° A l'effet de transmettre au Conseil certains renseignements fournis par le Chef de Police contre M. J. G. H. Duperron, qui a porté des accusations contre l'administration ;

12° A l'effet de procéder à l'expropriation des propriétés suivantes, d'après la loi des Expropriations Annuelles :

Jos. A. Girard, propriétaire, Cadastre 339-673, rue Mont-Royal, quartier Saint-Denis ;

Jos. A. Girard, propriétaire, Cad. 339-674, rue Mont-Royal, quartier Saint-Denis ;

E. Lalumière, propriétaire, Cad. 1462-2, rue Fullum, quartier Sainte-Marie ;

E. Lalumière, propriétaire, Cad. 1463-1, rue Fullum, quartier Sainte-Marie ;

Joseph Langlois, propriétaire, Cad. 1463-8, rue Fullum, quartier Sainte-Marie ;

Joseph Langlois, propriétaire, Cad. 1463-3, rue Fullum, quartier Sainte-Marie ;

14.—Submitted a report from the City Comptroller recommending that Mr. J. A. Marsan be dismissed for cause.

Resolved : That the said recommendation be approved.

15.—Submitted warrants verified by the City Comptroller amounting to \$4,095.87 as per certified list.

Resolved : That payment of same be authorized.

16.—Submitted an account from Mr. G. Hugh Semple, amounting to \$120, for services rendered as Recorder, from the 11th to the 23rd August.

Resolved : That payment of the said account be authorized.

17.—After considering reports from different Heads of Departments, it was

Resolved : That reports be made to Council as follows :

1° To open Pie IX Boulevard in accordance with the law, the cost of widening the streets to (66 feet) be charged against the proprietors on both sides of the said Boulevard and the cost of the balance of the land required to give the said Boulevard a width of 100 feet, be paid by the City ;

2° To vote the sum of \$2,500 for the purchase of steam drills for the Sewers Department ;

3° To vote a sum of \$3,141.75 for improvements to St. Gabriel street, in connection with the change of level of the roadway ;

4° To vote the sum of \$418 for paving with scoria blocks the entrance of No. 21 Fire Station, Mill street ;

5° To accept the offer of Messrs E. and A. Lefebvre to cede to the City, gratuitously and unconditionally parts of St. André, St. Hubert, Resther, Boucher and Mentana streets ;

6° To vote an additional sum of \$1,000, to keep Milk Depots in operation ;

7° To allow The Royal Trust Co. to erect a bridge over Fortification lane in order to increase the dimensions of the bridge which connects the two buildings of the Company ;

8° Informing the Council, in reply to a question, that the Board do not deem it advisable to acquaint the Council and the public, with the charges which have been laid against certain members of the police force. The public interest the City's interest and the interest of the accused require that the whole matter remain secret until further information has been obtained ;

9° To authorize the City Treasurer to deposit with the Canadian Pacific Company the sum of \$1,374.48, being the amount required for constructing a siding in the yard of the Road Department, Northern Division ;

10° Transmitting to Council for its information copy of an opinion of the Law Department anent certain charges laid by Mr. J. H. Roberts against the Chief of Police ;

11° Transmitting to Council certain information furnished by the Chief of Police concerning Mr. J. G. H. Duperron, who has laid certain charges against the administration ;

12° To proceed with the expropriation of the following properties, in accordance with the law concerning Annual Expropriations :

Jos. A. Girard, proprietor, Cadastral No. 339-673, Mont-Royal street, St. Denis Ward ;

Jos. A. Girard, proprietor, Cad. No. 339-674, Mont-Royal street, St. Denis Ward ;

E. Lalumière, proprietor, Cad. No. 1462-2, Fullum street, St. Marie Ward ;

E. Lalumière, proprietor, Cad. No. 1463-1, Fullum street, St. Marie Ward ;

Joseph Langlois, proprietor, Cad. No. 1463-8, Fullum street, St. Marie Ward ;

Joseph Langlois, proprietor, Cad. No. 1463-3, Fullum street, St. Marie Ward ;